

Une équipe est à votre disposition pour vous accompagner !

- 1 **Contact** avec l'équipe d'animation de SOLIHA Allier (permanences en Mairie, téléphone...), avant tout commencement des travaux
- 2 **Visite technique** du logement, étude du projet de travaux et élaboration d'un plan de financement prévisionnel
- 3 **Constitution du dossier** de demande de subventions par SOLIHA Allier auprès de l'ANAH, Montluçon Communauté et des autres financeurs
- 4 **Accord** de l'ANAH pour débiter les travaux
- 5 **Réalisation** des travaux par des professionnels du bâtiment reconnus garant de l'environnement (RGE)
- 6 **Accompagnement et suivi** du dossier par SOLIHA Allier tout au long des travaux
- 7 **Versement** des subventions une fois les travaux terminés



Contactez-nous  
04 70 28 45 78

### ATTENTION !

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs et doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

## Bénéficiez de financements pour vos travaux

Vous êtes intéressés ?  
Contactez SOLIHA Allier

 04 70 28 45 78

des permanences pour s'informer :

#### MONTLUÇON

Dans les locaux de SOLIHA Allier

 Lundi et mercredi

 de 9h à 12h et 13h30 à 12h

#### MARCILLAT EN COMBRAILLE

À la maison de services au public

 2e jeudi du mois

 de 13h30 à 16h

ou inscrivez-vous en ligne sur  
[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
ALLIER

Maison de l'Habitat  
4 quai Turgot  
03100 Montluçon  
[opah.agglomontlucon@solihha.fr](mailto:opah.agglomontlucon@solihha.fr)

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

## Des travaux dans votre logement ?

Bénéficiez de financements

2019 - 2024



# Le mot du président

L'Habitat est un atout essentiel du cadre de vie, il garantit sécurité et confort à ses occupants et représente un élément majeur dans l'aménagement de notre territoire. C'est pourquoi, Montluçon Communauté a fait de l'habitat l'une de ses priorités.

Conscients de ces enjeux, nous nous sommes engagés dans deux nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en partenariat avec l'Anah, le Conseil Départemental de l'Allier, et Action Logement, dans l'objectif de vous accompagner dans vos projets de mise en confort de vos logements.

A travers ce dispositif, vous bénéficierez d'informations, de conseils et d'assistance personnalisés dans l'élaboration et la mise en oeuvre de votre projet de rénovation énergétique, d'adaptation ou de réhabilitation de vos biens, auprès de notre opérateur Soliha Allier.

En plus de cet accompagnement, vous bénéficierez également de subventions atteignant parfois plus de 50% du montant total HT de vos travaux.

Ces aides, techniques et financières, sont mobilisables sur les 21 communes de l'agglomération.

Les élus communautaires et moi-même, nous engageons à faire de ce programme une réussite afin qu'il puisse contribuer à répondre à vos besoins, et que nous puissions, ensemble, améliorer notre cadre de vie.

**Le président**  
Frédéric Laporte

## Personnes éligibles

### Propriétaire occupant

Sous condition de ressources avec l'engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

A consulter sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

### Copropriétaires / syndic

Des aides identiques que pour les propriétaires occupants ou bailleurs ou un accompagnement du syndic pour des interventions sur les parties communes.

### Propriétaire bailleur

Sans condition de ressources avec l'engagement de louer le logement pendant au moins 6 ans en respectant un niveau de loyer et de ressources pour les locataires (les mêmes que pour un logement HLM).

A savoir : 61% des ménages de l'agglomération ont un niveau de ressources inférieur aux plafonds HLM.

## Travaux éligibles

économie d'énergie

chauffage, isolation, VMC, énergies renouvelables, etc.

logement dégradé

travaux de remise en état de logements très dégradés à indignes

perte d'autonomie

douche italienne, monte-escalier, plan incliné, etc.

## Aides spécifiques



déconstruction, sortie de vacance, ravalement de façade



déconstruction, sortie de vacance, ravalement de façade, installation d'ascenseurs



sortie de vacance, ravalement de façade

## Ils ont bénéficié des aides de l'OPAH

### Rénovation énergétique Propriétaire occupant

(gain énergétique minimum de 35%)

**Travaux : 16 663 €**

- Installation d'une pompe à chaleur air/eau

**Subvention : 13 624 €**

- Une subvention de 9 476 € de l'ANAH  
- Une subvention de 1 779 € de Montluçon Communauté  
- Une subvention de 2 369 € du Département de l'Allier

**Travaux financés à 82%**



### Adaptation du logement Propriétaire occupant

**Travaux : 6 966 €**

- Remplacement d'une baignoire par une douche avec receveur extra-plat

**Subvention : 5 461 €**

- Une subvention de 3 166 € de l'ANAH  
- Une subvention de 791 € de Montluçon Communauté  
- Une subvention de 1 504 € de la caisse de retraite du propriétaire

**Travaux financés à 78%**



### Dégradation lourde Propriétaire bailleur

**Travaux : 83 064 €**

- Création d'un logement sous les combles  
- Installation d'un poêle à granulés

**Subvention : 21 877 €**

- Une subvention de 15 055 € de l'ANAH  
- Une subvention de 4 822 € de Montluçon Communauté  
- Une subvention de 2 000 € du Département de l'Allier

**Travaux financés à 26%**

